



CONSEIL MUNICIPAL
CE 5 MAI 2020

COMPTE-RENDU d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue exceptionnellement à huis clos, via Zoom, en raison de la pandémie Convid-19, ce mardi 5 mai 2020 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard Maire suppléant
Et Conseiller no.5
M. Denis Blais Conseiller no.1
M. Sylvain Audet Conseiller no.2
Mme Claudette Macameau Conseillère no.3
Mme Marlène Doroftei Conseillère no.4
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE VIA ZOOM

Le conseil municipal siège en régulière ce 5 mai 2020 via Zoom;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance via Zoom.

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.228-2020

Sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 5 mai 2020 à 19h00 via Zoom**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2020**
- 4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE**
 - 4.1 Avis public / Tour Bell Rang-7 pour cellulaire
 - 4.2 Encombrants annulés pour printemps 2020
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2020
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 TECQ 2019-2023
 - 6.2 Covid-19 / ouverture Quai public
 - 6.3 Ancien camion pompier lettré "Ville de Duparquet"
- 7. RÉOLUTIONS**
 - 7.1 Avis de renouvellement sentier / MERN
 - 7.2 Embauche préposé à la voirie
 - 7.3 Lettre d'appui Cablevision / couverture accès internet
 - 7.4. Appui bureau de Sébastien Lemire / couverture internet et téléphonie
 - 7.5 Abri-tempo (prolonger la période)
 - 7.6. Réception d'appel d'offre pour plan urbanisme
 - 7.7 Desjardins (marge de crédit)
- 8. RÉGLEMENTS**
- 9. LOISIRS**
- 10. URBANISME**
 - 10.1 Vente terrain lots 5 253 214 et 5 253 215
 - 10.2 Grille tarifaire permis (ajout)
- 11. Suivi**
- 12. PAROLE AU PUBLIC**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.229-2020

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal, ils sont dispensés de la lecture pendant la séance et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2020.

4. CORRESPONDANCE

4.1 AVIS PUBLIC / TOUR BELL RANG-7 POUR CELLULAIRE

Correspondance portant sur l'avis public du projet d'amélioration du réseau sans fil dans la communauté. Les gens sont invités à communiquer avec le représentant Bell par courriel avant le 20 mai 2020. Consultation@romin.ca

SA – S'assurer des droits et vérifier pour équité versus tour Rogers.

4.2 ENCOMBRANTS ANNULÉS POUR PRINTEMPS 2020

En raison de la COVID-19, la cueillette des encombrants pour le printemps 2020 est annulée. Une publication sur le site de ville et sur Facebook a été publiée pour informer la population qu'ils doivent se déplacer au Centre de Valorisation des Matières Résiduelles (CVMR). Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h, avec le respect des mesures à suivre.

Unanimement : rejet de conteneurs à différents endroits pour une question sanitaire, de surveillance et de coûts.

5. FINANCES

Rés.230-2020

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2020 :

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de mars 2020.

Le montant des comptes à payer :	11 445,50 \$.
Le montant des salaires de mars :	16 632,34 \$
Les prélèvements autorisés :	13 355,53 \$

DB : S'assurer qu'on puisse engager nos entreprises locales lorsqu'on le peut, ce sont des payeurs de taxes.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés.231-2020

6.1 TECQ 2019-2023

Confirmer la finalité des travaux constituant la deuxième partie du contrat 652098 signé en 2018 qui était initialement planifié pour 2019 mais qui par manque de budget de la TECQ 2014-2018 ont été reportés TECQ 2019-2023 (voirie sur la rue des Pionniers : bordure, pose enrobé bitumineux et réparation des surfaces touchées par les travaux à l'arrière des bordures ainsi que le repavage de la rue du Coteau et des avenues Laurier et des Saules / estimation des travaux évaluée à \$354 875,46\$).

Autoriser un ajout aux travaux sur une portion de la voirie de l'avenue des Saules. (reconstruction de la bordure de béton et la construction d'une structure de chaussée minimale plutôt

qu'uniquement réaliser un repavage / estimation des travaux évaluée à 21 030.94\$)

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et adopté à l'unanimité d'autoriser les dépenses de \$354 875.46 +21 030.94\$ pour la TECQ 2019-2023;

De mandater M. Jacques St-Arnaud, SNC-Lavalin Stavibel inc., à confirmer la réalisation des travaux à l'Entrepreneur Galarneau pour l'été 2020 et de vérifier s'il y aura des frais additionnels associés à la COVID-19 pour des travaux.

Unanimement : il faut le faire correctement, donc aucune opposition à l'ajout.

6.2 COVID-19 / OUVERTURE QUAI PUBLIC

Puisqu'aucune directive ministérielle n'a été édictée dans la décision de rendre accessible les descentes de bateaux, la directive revient aux municipalités. Si les consignes ci-dessous sont respectées, le conseil de ville est favorable à rendre le quai public accessible.

Les directives et recommandations de la Direction Nationale de la Santé Publique visant à endiguer la COVID-19 pour les propriétaires de bateaux ou les amateurs de pêche sont celles-ci:

- Éviter de se déplacer d'une région ou d'une ville à une autre, sauf en cas de nécessité. D'ailleurs, les déplacements en lien avec les loisirs ne sont pas considérés comme étant nécessaires;
- Ne pas se rassembler à l'intérieur ou à l'extérieur;
- Maintenir en tout temps une distance de deux mètres entre les individus.

Des pancartes de respects des consignes seront installées afin de sensibiliser les gens.

Unanimement : La ville n'a pas les moyens d'engager un surveillant. Si les règles sont respectées, aucune opposition, sinon, on se donne de droit de réviser notre position.

6.3 ANCIEN CAMION DE POMPIER LETTRÉ "VILLE DE DUPARQUET / SERVICE PRÉVENTION DES INCENDIES"

Les conseillers sont favorables à réactiver ce dossier et Madame Solange Gamache, conseillère est mandatée de rencontrer le propriétaire afin de trouver une entente pour que le lettrage soit retiré du camion.

Unanimement : Les conseillers trouvent déplorable la situation, ils souhaitent un règlement à l'amiable. Tous considèrent que la situation cause un préjudice à la ville et qu'il faut prendre les mesures pour être dissociées.

7. RÉOLUTIONS

Rés.232-2020

7.1 AVIS DE RENOUVELLEMENT SENTIER / MERN

Le conseil de ville prend la décision de ne pas renouveler son autorisation valable pour 10 ans au coût de 1226.78\$, car les sentiers mentionnés ne sont pas utilisés, donc plus entretenus.

Unanimement : les conseillers disent que ces sentiers ne sont plus entretenus depuis longtemps.

Rés.233-2020

7.2 EMBAUCHE PRÉPOSÉE À LA VOIRIE

Tel qu'accepté au budget 2020, il y a eu création d'un poste permanent. (27 heures par semaine, à partir du 4 mai 2020).

Le poste a été affiché à l'interne et présenté à trois candidats figurant au registre de paie de la ville de Duparquet, de ces candidats, deux se sont désistés. Un des trois candidats était intéressé. M. Serge Goudreau a accepté le poste permanent. Le poste n'a pas eu à être affiché à l'externe.

DG : mentionne qu'une entrevue a été faite par elle-même, assistée du conseiller M. Sylvain Audet. L'entrevue s'est bien déroulée et le candidat a toutes les qualifications requises pour bien accomplir les tâches.

Rés.234-2020

7.3 LETTRE D'APPUI CABLEVISION (couverture accès internet)



Ville de
Duparquet

Le 11 mai 2020

Fonds pour la large bande
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
Les Terrasses de la Chaudière
1 Promenade du Portage
Gatineau, Québec
J8X 4B1

OBJET : Soutien à la demande de Cablevision au
fonds large bande du CRTC

A qui de droit,
Nous sommes heureux d'exprimer notre soutien à la demande de Cablevision au Fonds du CRTC pour les communications à large bande afin d'apporter l'internet à haut débit à notre communauté, car nous pensons que le projet proposé aura des effets bénéfiques significatifs et durables sur notre communauté.

L'accès à l'internet à haut débit est une priorité pour notre communauté. En tant que communauté rurale mal desservie, le manque d'accès à l'internet à haut débit a empêché les résidents de profiter des nombreuses possibilités offertes par l'ère numérique. En mettant à disposition des vitesses d'internet plus rapides dans notre communauté, le projet proposé permettra aux ménages, aux entreprises et aux institutions communautaires de suivre le rythme de l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique.

Pour les raisons exposées ci-dessus, nous soutenons la demande de Cablevision aux fonds du CRTC pour les communications à large bande et espérons qu'ils recevront le financement nécessaire pour faire de l'amélioration de la connectivité une réalité pour notre communauté.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Chantal Poirier
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

Unanimement : pour le bien de la collectivité, les conseillers sont tous favorables.

Rés.235-2020

7.4 APPUI BUREAU SÉBASTIEN LEMIRE / COUVERTURE INTERNET ET TÉLÉPHONIE

ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS.

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, internet haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et que 40% des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestiers, manufacturiers);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais
appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache
Et résolu unanimement / majoritairement :

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement;
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l'Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les services d'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

Unanimement : pour le bien de la collectivité, les conseillers sont tous favorables.

Rés.236-2020

7.5 ABRI-TEMPO (PROLONGER LA PÉRIODE)

En raison de la mauvaise température, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et adopté unanimement que les abris d'auto temporaires soient tolérés jusqu'au 31 mai 2020.

JR : Aimerais qu'on y réfléchisse et qu'on passe un règlement dans le futur pour changer la date d'enlèvement de l'abri-tempo

Rés.237-2020

7.6 RÉCEPTION D'APPEL D'OFFRE POUR PLAN D'URBANISME

Attendu qu'à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest, la ville de Duparquet est tenue d'effectuer la concordance de son plan et de ses règlements d'urbanisme;

Attendue que le plan d'urbanisme sera rédigé avant la fin de l'année 2020 par M. Julien Rivard, conseiller en urbanisme;

Attendu que la rédaction des règlements d'urbanisme sera complétée au plus tard en juin 2021 par M. André Labbé.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement d'accepter l'offre de services pour la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme au montant de 10 100\$ avant taxes.

Unanimement : Aucune opposition, il s'agit d'une dépense budgétée et obligatoire.

Rés.238-2020

7.7 DESJARDINS

Les procédures des marges de crédit ayant changé, Desjardins nous demande de régulariser la situation en autorisant la convention de réduction à 150 000\$ et ainsi remettre la marge comme elle devrait être. La procédure qui excède le 150 000\$ de marge de crédit doit se faire sous forme de prêt temporaire.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et adopté unanimement d'autoriser la directrice générale à signer les documents.

Unanimement : Aucune opposition, il s'agit d'une régularisation.

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

Rés.239-2020

10.1 VENTE TERRAIN LOTS 5 253 214 ET 5 253 215

Attendu que la ville de Duparquet a mis en vente les terrains sur la rue du Boisé;

Attendu que M. Jacques Ricard, maire suppléant et Mme Chantal Poirier directrice soient autorisés à signer tous les documents pour cette transaction.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que la municipalité accepte de vendre les **lots 5 253 214 et 5 253 215** à M. Alexandre Costello et Mme Marie-Lee Hallé à 1.15\$ du pied carré, pour un total de 13 248\$, avant les taxes.

Unanimement : Aucune opposition.

Rés.240-2020

10.2 GRILLE TARIFAIRE PERSMIS (AJOUT)

Pour plus de clarté, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et adopté unanimement d'autoriser l'ajout "**logement**" à l'item "**Rénovation-commerce usage mixte**", ainsi le nouveau terme se lira comme suit : "**Rénovation-commerce usage mixte et logement**".

Unanimement : Aucune opposition.

11. Suivi

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.241-2020

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h53.